VILLE DE
Bavilliers

Rapport d'orientations budgétaires

2022

Introduction

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP). Le vote du BP 2022 de la commune est prévu le 7 avril 2022.

Le DOB n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport d'orientation budgétaire est un document essentiel qui constitue une étape impérative avant l'adoption du BP 2022 dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus.

En synthèse, ce rapport est basé sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il permet d'enrichir les réflexions budgétaires et d'engager le budget 2022 avec sincérité. Le BP inscrit l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et programmées pour l'année 2022, tout en respectant les principes budgétaires (annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité).

Ce débat est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur sa capacité de financement.

Le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire s'appuient sur le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

1- Contexte sanitaire particulier

Le monde subit depuis plusieurs années une crise sanitaire de grande ampleur avec la pandémie de Covid-19. En France, plus de 130 000 personnes sont mortes de la Covid-19 depuis le début de la pandémie.

Pour faire face à cette pandémie, le Gouvernement a adopté une série de mesures : deux périodes de confinement représentant plusieurs semaines de couvre-feu, des interdictions d'ouverture pour de nombreux commerces et l'annulation de la quasi-totalité des rassemblements de personnes physiques. De ce fait, l'activité économique a été très nettement ralentie en 2020 et 2021. L'année 2022 commence également de la même façon.

De très nombreux salariés ont été placés en situation de chômage partiel. Des fonds ont été débloqués pour soutenir les entreprises, tous secteurs confondus, dans l'objectif de limiter l'impact économique après la crise. Ce dispositif a fait augmenter la dette de l'État qui atteint aujourd'hui plus de 116 % du PIB. Le PIB de la France en 2021 affiche une hausse record de 7 % : du jamais vu depuis 50 ans. Attention cependant : cette hausse intervient après une baisse de 8 % en 2020 liée à la pandémie.

La fin annoncée de la cinquième vague laisse espérer une sortie de crise. Néanmoins, l'année 2022 restera très perturbée. La pandémie et les mesures prises pour y faire face ont provoqué des dégâts extrêmement élevés dans l'économie nationale et mondiale.

2- Contexte économique général

Les communes sont largement dépendantes de l'État pour ce qui concerne leurs recettes. L'une des principales d'entre elles est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Celle-ci a subi une baisse de plus de 20 % entre 2012 et 2017. La baisse a été moins marquée ces dernières années, mais celle-ci s'est néanmoins poursuivie. En 2021, la DGF a été de 580 401 € contre 590 642 € en 2020 soit une baisse de 10 241 €.

La situation des finances publiques est tendue au niveau national suite à la crise sanitaire, même si la France continue à emprunter à bas coût. L'augmentation importante de la dette nationale pèse sur l'équilibre des finances publiques. Le risque est réel en cas de remontée des taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé la suppression progressive de la taxe d'habitation. En compensation, depuis l'année dernière, les communes perçoivent la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Les Départements récupèrent quant à eux une part de la TVA.

En 2021, la croissance française affiche une évolution de 8,3 % environ contre 5,2 % en zone Euro. Les prévisions de croissance en France pour 2022 sont de +4 %.

Pour faire face à la crise, la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé que ses taux directeurs resteraient fixés à un niveau relativement bas à long autant que nécessaire.

L'inflation en zone Euro est attendue 3,2 % en 2022 mais devrait repasser sous les 2 % en 2023 et 2024.

Néanmoins, ces estimations sont largement dépendantes de l'évolution de la pandémie, elle-même relativement imprévisible.

Sur le plan communal

Aujourd'hui, la situation sanitaire et les difficultés financières nationales et mondiales n'ont eu que peu d'impact direct sur les finances communales. Néanmoins, les collectivités seront vraisemblablement mises à contribution pour rembourser la dette à long terme, comme tous les acteurs économiques. Il est souhaitable que l'effort demandé aux collectivités ne soit pas trop important, car le nécessaire soutien à l'économie et au développement ne peut passer que par l'investissement, dont les collectivités sont l'un des principaux moteurs.

Par ailleurs, la situation financière actuelle de la commune est bonne avec une capacité d'autofinancement intéressante. Ces deux éléments permettent à la commune d'envisager des investissements importants pendant le mandat 2020-2026.

Une incertitude subsiste cependant sur le remplacement de la taxe d'habitation. En effet, l'impact de son remplacement par la part départementale de la taxe foncière n'est pas encore connu dans son intégralité. La prudence reste donc de mise.

La dette communale, au 1er janvier 2022, s'élève à 1 166 576,98 € (244,72 € par habitant), soit un niveau nettement inférieur aux communes françaises de la même strate (3500 à 5000 hab). En France, dans ces communes, la dette moyenne par habitant est de 728 € (donnée 2020).

Durant le mandat précédent, une diminution importante des dépenses de fonctionnement a été réalisée. Elle a permis, sans dégrader la qualité du service public et malgré la baisse de la DGF, de passer d'une capacité d'autofinancement (CAF) de 384 126 € en 2014 à 415 063,76 € en 2021. L'objectif pour 2022 est de maintenir une capacité d'autofinancement élevée.

Aujourd'hui, les marges de manœuvres en matière de diminution des dépenses se sont nettement réduites. La préservation de la capacité d'autofinancement de la commune et de son potentiel d'investissement passe toujours par un maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable et par une optimisation des recettes.

Les projets immobiliers en cours dans la commune devraient contribuer à l'augmentation des recettes de taxe foncière, à taux équivalent, par le biais d'un élargissement de l'assiette.

Ceci étant, nous ne sommes pas maîtres de toutes les décisions qui impactent notre niveau de recette. Par conséquent, la maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une priorité.

3- Evolutions des dépenses et des recettes de fonctionnement

3.1- Les dépenses de fonctionnement

Pour ce mandat comme pour le précédent, les orientations retenues par la Municipalité visent à maitriser les dépenses de fonctionnement et à ajuster au plus près les lignes budgétaires en fonction du reste à réaliser de l'année 2021 afin de permettre à la commune de dégager une certaine capacité d'investissement.

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des salaires, des coûts d'entretien et de consommation énergétique des bâtiments communaux, de l'achat de matières premières et de fournitures, des prestations de services, de cotisations diverses et obligatoires, des fournitures et sorties scolaires, des subventions versées aux associations, des intérêts d'emprunts, …
Elles ont évolué ces dernières années comme suit :

- 2014 : 3 204 488 €
- 2015 : 3 134 700 €
- 2016 : 2 944 165 €
- 2017 : 3 004 410 €
- 2018 : 2 984 354 €
- 2019 : 3 003 102 €
- 2020 : 2 918 939 €
- 2021 : 3 180 570 €

Il est toujours porté un soin particulier au maintien d'un haut niveau de service public tout en faisant face aux différents transferts de compétences de l'Etat et aux modifications des conditions d'accès aux différents contrats aidés ; lesquels sont encore possibles mais sans savoir pour combien de temps encore.

Le nouveau régime indemnitaire attribué au personnel, le RIFSEEP, basé sur le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, avait été adopté dès avril 2018. Beaucoup de dialogue et la concertation avec les représentants du personnel avait permis un accord rapide. Il était prévu une actualisation du RIFSEEP en 2020 mais suite à la crise sanitaire, elle aura lieu cette année (obligatoire tous les 4 ans).

Une revalorisation de l'enveloppe dédiée au RIFSEEP sera instaurée graduellement entre 2022 et 2025.

Les subventions aux associations (hors scolaire) restent globalement stables. Il faut cependant souligner que certaines associations ayant diminué leurs activités ont spontanément demandé une subvention inférieure aux années précédentes. A l'inverse, d'autres ont sollicité un soutien pour faire face à la crise. Les montants attribués ces dernières années sont les suivants :

- 2014 : 40 627 €
- 2015 : 38 130 €
- 2016 : 37 685 €
- 2017 : 36 390 €
- 2018 : 37 214 €
- 2019 : 37 245 €
- 2020 : 37 680 €
- 2021 : 43 332 €

C'est un acte fort à destination de nos bénévoles et des représentants de nos associations qui œuvrent quotidiennement à faire vivre notre commune à travers leurs actions de bien vivre ensemble.

3.2- Les recettes de fonctionnement

Evolution :

- 2014 : 3 655 034 €
- 2015 : 3 590 167 €
- 2016 : 3 742 472 €
- 2017 : 3 698 257 €
- 2018 : 4 233 576 € (ventes)
- 2019 : 3 738 154 €
- 2020 : 3 616 839 €
- 2021 : 3 595 634 €

La fiscalité directe est fixée par la même logique de non évolution des taux d'imposition fixés par la commune. Toutefois, l'Etat prévoit jusqu'en 2020 (dans son projet de Loi de finances 2018-2022), une indexation des bases sur l'inflation. Les coefficients d'évolution de l'inflation qui pourraient être retenus sont les suivants :

2018 : + 1,2 %
2019 : + 2,2 %
2020 : + 0,9 % pour la TH
+ 1,2% pour les TF
2021 : + 0,2% pour les TF
2021 : + 3,4 %

Le produit fiscal 2021 s'élève à 1 498 736 €.

EVOLUTION DU PRODUIT DES TAXES LOCALES

(voir Histogrammes d'évolutions sur 20 ans en **annexe 1**)

		Base (en €)	**Taux**	**Produits** (en €)	**Total des produits**
Les services des impôts consultés ne sont pas en mesure de nous communiquer les chiffres pour 2022 avant le 15 mars					
Taxes Locales 2021	T.H.	212 738	10,99%	23 380	1 498 736
	T.F.B.	5 535 743	30,26% *13,54 % commune* *16,72 % département*	1 675 116	
	T.F.N.B.	17 010	41,58%	7 073	
		Ecrêtement / lissage		- 206 833	
Taxes Locales 2020	T.H.	6 400 017	10,99%	703 361	1 482 678
	T.F.B.	5 698 884	13.54 %	771 683	
	T.F.N.B.	18 360	41,58 %	7 634	
Taxes Locales 2019	T.H.	6 387 083	10,99 %	701 940	1 469 034
	T.F.B.	5 617 824	13,54 %	760 492	
	T.F.N.B.	15 879	41,58 %	6 602	
Taxes Locales 2018	T.H.	6 314 792	10,99 %	693 996	1 445 689
	T.F.B.	5 509 205	13,54 %	745 266	
	T.F.N.B.	15 459	41,58 %	6 428	
Taxes Locales 2017	T.H.	6 177 613	10,99 %	678 920	1 415 759
	T.F.B.	5 390 711	13,54 %	729 962	
	T.F.N.B.	16 539	41,58 %	6 877	
Taxes Locales 2016	T.H.	5 973 383	10,99 %	656 474	1 354 312
	T.F.B.	5 105 970	13,54 %	691 348	
	T.F.N.B.	15 609	41,58 %	6490	
Taxes Locales 2015	T.H.	5 713 156	10,99 %	627 875	1 325 002
	T.F.B.	5 099 867	13,54 %	690 522	
	T.F.N.B.	15 885	41,58 %	6605	
Taxes Locales 2014	T.H.	5 472 476	10,99 %	601 425	1 271 482
	T.F.B.	4 896 115	13,54 %	662 934	
	T.F.N.B.	17 130	41,58 %	7 123	

TH : Taxe d'Habitation - TFB : Taxe sur le Foncier Bâti - TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti

La fiscalité indirecte

- L'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle par Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) reste stable à 336 142 € tel que défini dans les engagements de son Président durant la durée de ce mandat

- La Dotation de Solidarité rurale (DSR) est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

2014 : 47 139 €
2015 : 48 876 €
2016 : 49 784 €
2017 : 54 320 €
2018 : 56 694 €
2019 : 54 400 €
2020 : 54 563 €
2021 : 55 161 €

- Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres, moins favorisées. Son évolution est la suivante :

  2014 : 0 €
  2015 : 0 €
  2016 : 88 817 €
  2017 : 68 820 €
  2018 : 60 593 €
  2019 : 39 028 €
  2020 : 20 126 €
  2021 : 0 €

  Les incertitudes annoncées au moment des orientations budgétaires, en 2019, ont été confirmées. On notera qu'il est en baisse importante.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée par l'Etat, s'est stabilisée en 2018 après plusieurs années de baisse.

  2014 : 812 138 €
  2015 : 739 510 €
  2016 : 660 307 €
  2017 : 623 393 €
  2018 : 616 459 €
  2019 : 600 853 €
  2020 : 590 642 €
  2021 : 580 401 €

  Pour 2022, il nous est annoncé un montant de 577 230 € *(estimation interne à confirmer, formules simplifiées – pas d'information en ligne à ce jour)*

- Nos tarifs, de manière générale, seront maintenus dans la même logique que celle de la stabilité des taux d'imposition. En ce qui concerne nos associations, des conventions sont signées par chacune afin de continuer de les soutenir en leur proposant (en plus des subventions) divers avantages tels que mises à disposition de salles, de matériels ou de véhicules, …

4- Evolutions des dépenses et des recettes d'investissement

4.1- Les dépenses d'investissement

Evolution :

2014 : 1 285 450 €
2015 : 1 041 365 €
2016 : 898 511 €
2017 : 1 745 172 €
2018 : 2 482 038 €
2019 : 1 827 267 €
2020 : 699 309 €
2021 : 1 025 682 €

Commentaires :

2014 : Travaux Grande Rue F. Mitterrand
2015 : Travaux de rénovation intérieure de l'église
2016 : Reports de travaux en 2017 car en attente de notifications de subventions
2017 : Travaux Charmeuse et giratoire
2018 : Travaux parc urbain, Rénovation mairie, Terrain rue Pignot
2019 : Terrain synthétique, travaux de voirie (rues d'Urcerey, Claichière) et aménagements de sécurité
2020 : Cabinets médicaux, Trottoirs, Terrasses coulée Douce, Vidéo stade + Parc Urbain, suite programme LED
2021 : Etude en vue de la création d'une nouvelle école maternelle + terrain – programme Led - Achat balayeuse - climatisation mairie - jeux + sols souples parc Bédat, Champs la Belle

4.2- Les recettes d'investissement

Le GBCA, le Conseil Départemental (CD90), la région et l'Etat poursuivent, à ce jour, leurs efforts pour apporter leur soutien à l'investissement public local. Il est essentiel que les petites collectivités soient soutenues dans leurs investissements car la commande publique est nécessaire à la bonne santé des entreprises en général, celles de travaux publics en particulier.
A Bavilliers, nous sommes très dynamiques dans nos recherches de financements afin de mener des projets ambitieux. Il est important de continuer en ce sens.

EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

(en euros)	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Recettes de fonctionnement	3 588 614	3 547 581	3 707 234	3 674 844	4 233 576	3 738 154	3 616 839	3 595 634
Dépenses de fonctionnement	3 204 488	3 134 700	2 942 396	3 004 019	2 984 355	3 003 102	2 918 939	3 180 570
Epargne brute	384 126	412 881	764 838	670 825	1 249 221	735 052	697 900	415 064
Remboursement du capital de la dette	180 361	200 250	179 449	179 227	480 426	199 665	187 387	177 832
Epargne nette	203 765	212 631	585 389	491 598	768 795	535 387	510 513	237 232

5- Evolution de la dette

Comme énoncé dans le chapitre « Contexte économique », la dette, au 1er janvier 2022, s'élève à 1 166 577 € (244,72 € par habitant), soit un niveau nettement inférieur aux communes françaises de la même strate. En effet, en France, dans les communes de la même strate (3500 à 5000 habitants), la dette moyenne par habitant est de 728 € (donnée 2020).

L'état de la dette, la courbe de remboursement des annuités et le profil d'extinction sont présentés en **annexe 2**.

6- Orientations politiques

a. Lancement d'un concours d'architecture pour la future école maternelle

L'équipe municipale actuelle a été élue en particulier sur un projet de construction d'une nouvelle école maternelle. Ce projet nécessite de mener des études conséquentes au préalable.

Il s'agit de préparer la mise en œuvre d'un projet complexe, sur le plan technique et financier, et de permettre de le réaliser, autant que possible, sur la durée du mandat.

Cette étude a été confiée à la SODEB (Société d'Équipement du Territoire de Belfort). Elle a été menée sur l'année 2021. Elle sera présentée au conseil municipal au début de l'année 2022, avant le vote du budget primitif.

L'année 2022 sera consacrée au lancement d'un concours d'architecture. Celui-ci devrait démarrer au mois de juin 2022 et aboutir au choix d'un cabinet d'architecte avant la fin de l'année.

L'année 2023 pourrait ensuite être consacrée à la passation des marchés publics nécessaires à la construction de la future école maternelle.

Les travaux pourraient commencer en 2024. L'objectif serait alors une ouverture à la rentrée de septembre 2025.

Pour rappel, l'objectif de la municipalité est de faire de ce projet une réussite sur le plan fonctionnel, mais aussi environnemental et financier.

b. La construction d'un terrain multisports rue de Delémont

La municipalité a fait de l'égalité de traitement entre tous les quartiers de la ville une priorité. Les investissements doivent donc bénéficier à toutes les générations et à toutes les catégories socio-professionnelles, de façon équitable.

Durant le mandat précédent, un terrain multisports (city-stade) a été créé rue de la Bénade. Celui-ci est utilisé très régulièrement par les jeunes du quartier et de la ville. Chaque année, la municipalité y organise un tournoi de foot sur une journée en faveur des jeunes de la commune. Il se déroule en général le dernier dimanche du mois d'août.

En 2021, les crédits nécessaires à la construction d'un terrain similaire ont été inscrits au budget. Son implantation est prévue rue de Delémont. La commande a été passée en 2021 comme prévu. La livraison interviendra en début d'année 2022.

c. La reprise des manifestations municipales culturelles, populaires et festives

La pandémie de CoVid-19 a contraint la municipalité à annuler de nombreuses manifestations (vœux du Maire, repas des aînés, fête de la jeunesse, etc.). La décision d'annuler ces manifestations a été prise à contre cœur. Néanmoins, il s'agissait de mettre en œuvre les recommandations de la Préfecture. Il relève également de la responsabilité de la municipalité de protéger la santé de nos concitoyens, en particulier des plus fragiles.

Pour autant, et après plus de deux ans de pandémie, ces annulations mise bout à bout ont contribué à la fragilisation du lien social nécessaire au sein de notre commune et au-delà. De nombreux Bavilliérois ont exprimé leur impatience à voir reprendre les manifestations culturelles, populaires et festives qui rythment d'ordinaire la vie de notre commune.

La municipalité souhaite pouvoir reprendre une activité normale dans ce domaine dès cette année. La condition évidente pour la reprise des manifestations est la sortie de la pandémie.

L'été dernier, la crise sanitaire a connu un moment d'apaisement. La municipalité en a donc profité pour organiser un marché d'été, ainsi qu'un nouvel évènement musical : le festival du Bavi'Yeah !

En 2022, la municipalité souhaite organiser la deuxième édition du Bavi'Yeah. Il serait souhaitable de pouvoir augmenter la jauge de fréquentation qui se situait l'année dernière à 400 personnes. A titre de rappel, cette jauge avait été atteinte et aurait vraisemblablement pu être dépassée.

Par ailleurs, le traditionnel marché d'été sera remplacé par un repas champêtre. En effet, si cette manifestation était une réussite, sa fréquentation était essentiellement motivée par la participation du public au repas, beaucoup plus qu'à la fréquentation des stands des différents commerçants présents. La municipalité souhaite donc en tirer les conclusions et s'adapter à la demande de la population.

I. Orientations en matière de gestion du personnel

La municipalité a appliqué une gestion très rigoureuse de la masse salariale durant le premier mandat, avec plusieurs redéploiements de postes. Ces mesures, entre autres, ont permis de rétablir la capacité d'autofinancement de la commune tout en maintenant un service public de qualité pour tous. Les agents ont été mis à contribution dans le cadre d'une réorganisation générale. Pour autant, une politique d'accompagnement social du personnel a été menée en concertation avec les partenaires sociaux. Elle s'est traduite notamment par la mise en place des chèques restaurant pour les agents.

La municipalité a toujours exprimé sa volonté de maintenir le niveau de service public dans la commune, en particulier en restauration scolaire, dans les centres de loisirs, les services techniques et la communication.

Au 1er janvier 2022, la municipalité a été contrainte de mettre un terme au régime dérogatoire en matière de temps de travail des agents pour laisser place au 1 607 heures. Cette obligation s'est accompagnée de l'ouverture d'un dispositif d'accès aux RTT (base 37h ou 39h)

Pour rappel, cette loi fait suite à un engagement de campagne du Président de la République Emmanuel Macron qui avait annoncé vouloir supprimer 120 000 postes de fonctionnaires dont 70 000 dans la fonction publique territoriale. Il misait pour cela sur le passage au 1 607 heures.

Il est trop tôt pour tirer un bilan de l'application de cette mesure, et il ne relève pas de la seule responsabilité de notre commune de l'effectuer. Cependant, il est important de préciser qu'aujourd'hui, aucune suppression de poste n'est planifiée par la municipalité suite à cette réforme.

Une réflexion stratégique sera nécessairement menée pendant ce mandat en termes de gestion du personnel. Elle s'appuiera sur un bilan de l'organisation actuelle, à mettre en lien avec les projets de l'équipe

nouvellement élue. L'ensemble des services municipaux seront concernés par cette réflexion notamment en termes de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) du fait des départs à venir d'une grande partie de l'équipe d'encadrement.

Les orientations politiques consisteront en une maîtrise de la masse salariale, de façon à conserver une forte capacité d'investissement, sans dégrader la qualité du service public.

II. Orientations financières

La commune souhaite dégager une capacité d'autofinancement aussi élevée que possible pour financer les projets évoqués précédemment.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire au vu de l'importance des investissements envisagés. Il est rendu possible au vu de la faiblesse de l'endettement communal actuel et du niveau incitatif des taux d'intérêt. Il est réaliste car il s'agit de financer des investissements structurants pour la commune à très long terme.

Néanmoins, il ne doit pas être une solution de facilité et doit être limité au strict minimum, de façon à ce que la commune puisse poursuivre une politique d'investissement à moyen termes.

Les avancées du projet de création de la future école maternelle dans les mois qui viennent donneront une première estimation du coût du projet.

Malgré la crise sanitaire et les difficultés en termes de finances publiques au niveau national, la situation financière de la commune est saine et permet d'envisager sereinement le mandat à venir. Néanmoins, l'heure est toujours à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Du côté des recettes, les taux d'impôts seront stables tout au long du mandat. Une attention particulière sera portée quant à l'annonce d'une éventuelle refonte de la fiscalité locale à long terme par le Gouvernement.

ANNEXES

Annexe **1**

EVOLUTION DE LA TH

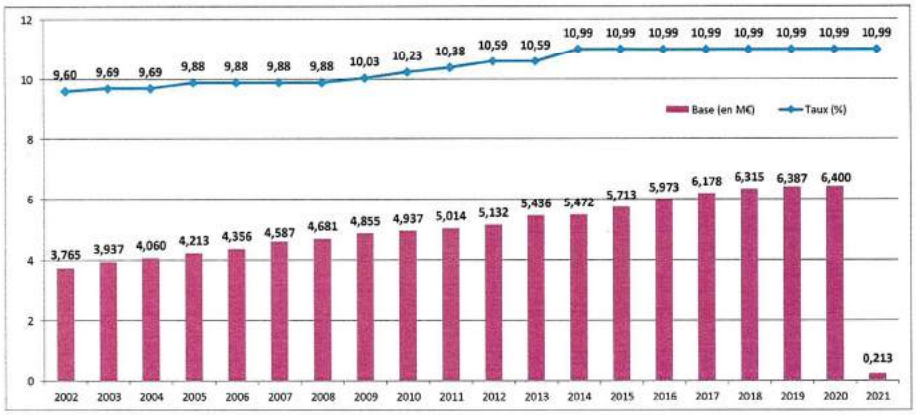

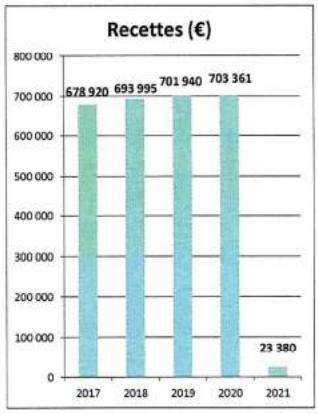

EVOLUTION DE LA TFB

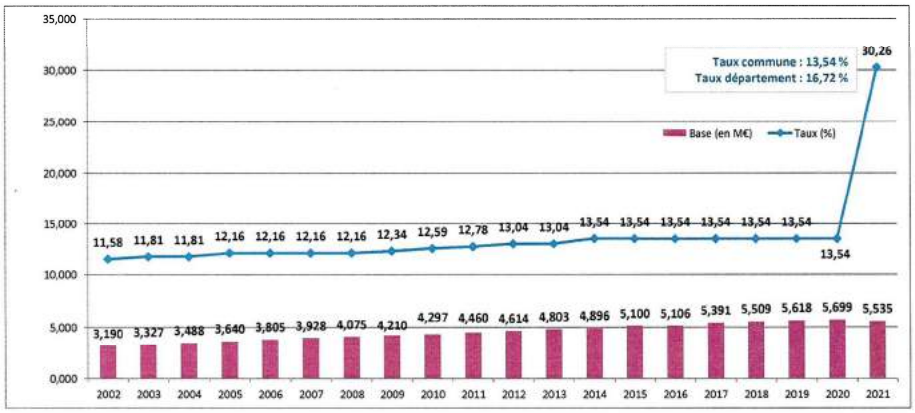

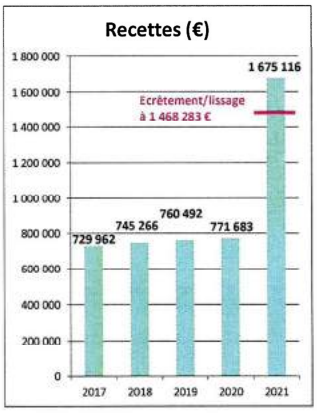

EVOLUTION DE LA TFNB

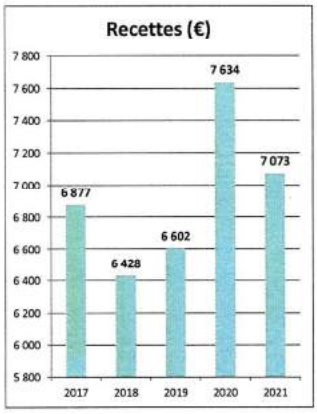

EVOLUTION GLOBALE DES RECETTES

	Recettes (€) de la TH	Recettes (€) de la TFB	Recettes (€) de la TFNB	TOTAL (€)
2010	500654	541850	7187	**1049691**
2011	515180	570144	6398	**1091722**
2012	553263	603162	6857	**1163282**
2013	584927	626344	6857	**1218128**
2014	601425	662934	7123	**1271482**
2015	627875	690522	6605	**1325002**
2016	656474	691348	6490	**1354312**
2017	678920	729962	6877	**1415759**
2018	693995	745266	6428	**1445689**
2019	701940	750492	6602	**1469034**
2020	703361	771683	7634	**1482678**
2021	23380	**1468283** *(valeur écrêtée)*	7073	**1498736**

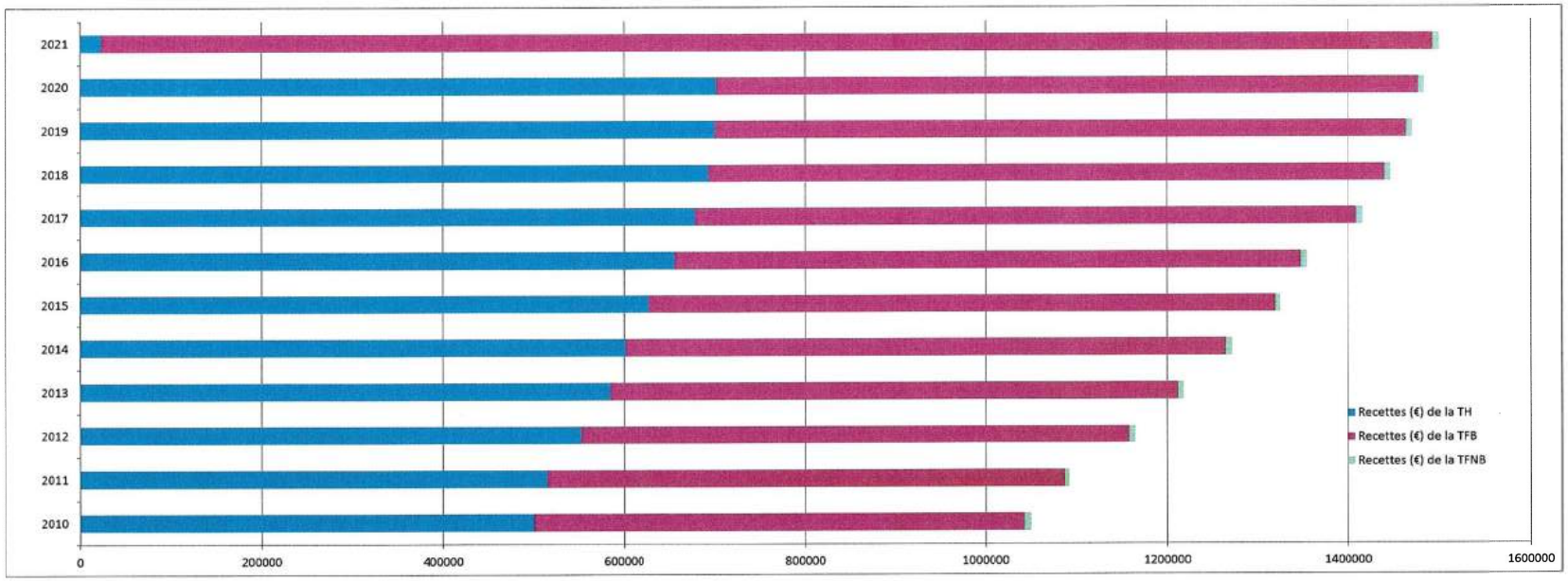

Commune de Bavilliers
38 Grande Rue F. Mitterrand
SIRET 219 0000 8 0000 16
90800 Bavilliers

Budget Communal M14 2022

21/02/2022
15:56

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2022	1 166 576.98	187 767.07	23 618.68	164 148.39	
2023	1 002 428.59	160 788.80	18 977.34	141 811.46	26 978.27
2024	860 617.13	130 064.75	15 567.43	114 497.32	30 724.05
2025	746 119.81	112 963.05	13 132.46	99 830.59	17 101.70
2026	646 289.22	110 949.60	10 966.33	99 983.27	2 013.45
2027	546 305.95	96 845.58	9 040.35	87 805.23	14 104.02
2028	458 500.72	95 360.47	7 398.47	87 962.00	1 485.11
2029	370 538.72	93 875.30	5 754.63	88 120.67	1 485.17
2030	282 418.05	88 692.67	4 119.41	84 573.26	5 182.63
2031	197 844.79	64 345.46	2 855.90	61 489.56	24 347.21
2032	136 355.23	48 084.10	1 988.72	46 095.38	16 261.36
2033	90 259.85	21 889.89	1 409.25	20 480.64	26 194.21
2034	69 779.21	14 800.22	1 072.94	13 727.28	7 089.67
2035	56 051.93	14 568.23	840.95	13 727.28	231.99
2036	42 324.65	14 336.25	608.97	13 727.28	231.98
2037	28 597.37	14 104.24	376.96	13 727.28	232.01
2038	14 870.09	13 872.25	144.97	13 727.28	231.99
2039	1 142.81	1 144.42	1.61	1 142.81	12 727.83

Montants exprimés en euros

Annexe 2

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES

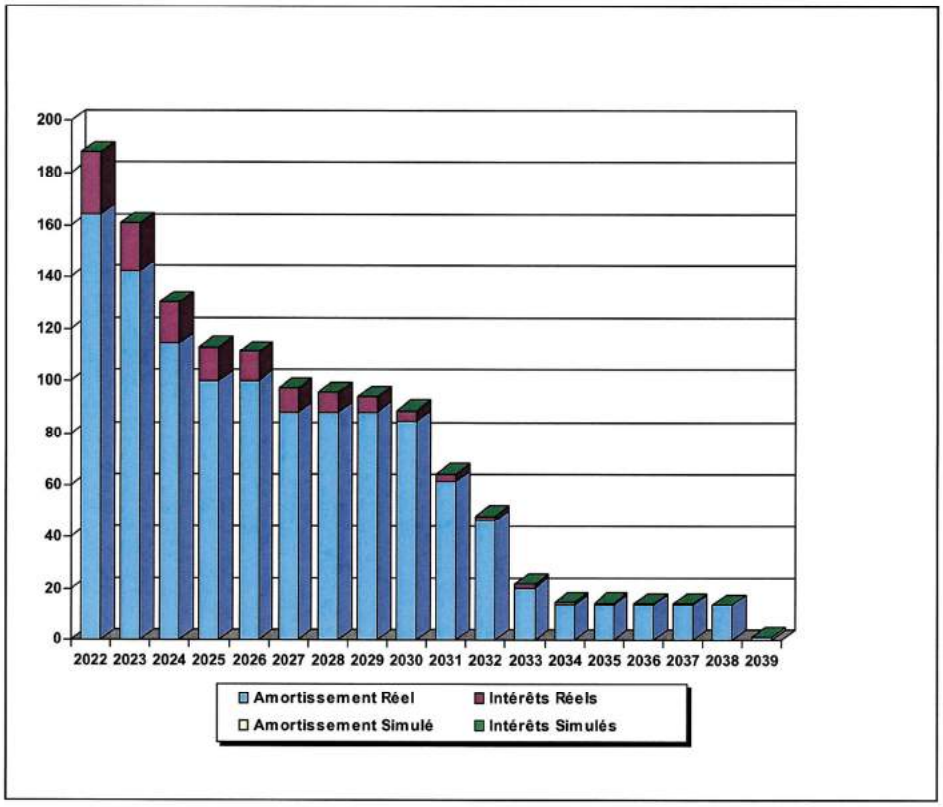
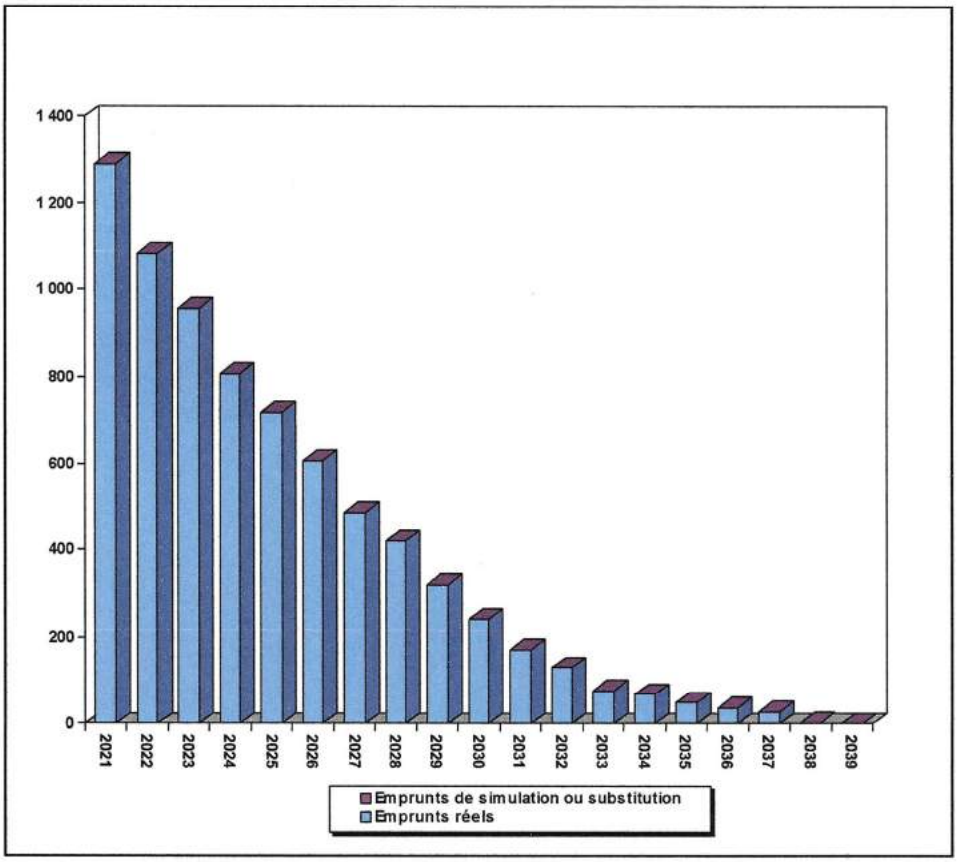
PROFIL D'EXTINCTION